



~Bulletin municipal~ Saint Pal de Senouire

Edition 2019



Depuis le début de l'année, le nouveau site communal est ouvert... Il est en ligne...

<https://www.mairie-saintpaldesenouire.fr>

Bonne réception ... Bonne visite... Bonne lecture...

A bientôt...



**Le bulletin reste fidèle au rendez-vous de l'été.
Le site Internet rénové est aussi à votre disposition.**

**<https://www.mairie-saintpaldesenouire.fr>
Vous y trouverez les actualités, les photos, tous les
bulletins municipaux, tous les comptes rendus du
Conseil Municipal que la presse ne publie
pratiquement jamais en intégralité...**

*Toute l'équipe municipale reste à votre écoute.
N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjoints, les
Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.*

*Les informations contenues dans ce bulletin
concernent les sujets traités en réunions publiques.*

*Ce Bulletin Municipal a été distribué
par les conseillers municipaux.*

*Des exemplaires supplémentaires sont mis à
disposition en mairie auprès du secrétaire de mairie,
responsable de la publication.*

*Tous les participants à l'élaboration du bulletin sont
remerciés pour leur implication.
Bonne lecture...*

I.P.N.S. Photos : Mairie.

EXTRAIT DU NOUVEAU SITE INTERNET Une commune vivante

Bienvenue sur le site rénové de Saint Pal de Senouire. Notre commune vit, tout d'abord, grâce à ses habitants de souche ou d'adoption. La population qui ne cessait de diminuer s'est stabilisée puis se met à croître, modestement certes, mais réellement. Au 1er janvier 2019, l'INSEE a décompté 113 habitants.

Nous avons aussi de la jeunesse puisque 16 enfants d'âge scolaire (niveaux école et collège) dynamisent St Pal.

Une commune active grâce à ses bénévoles du milieu associatif.

Les Pêcheurs, toujours prêts, dans leur domaine, à honorer de leur présence la Commune (Assemblée Générale, Fête de la Pêche à l'Esplanade du Moulin, stand pour la fête patronale, etc...)

Les Chasseurs qui non seulement sont passionnés par leur passe-temps mais aussi sont à la recherche de solutions quand des difficultés apparaissent.

Les Anciens Combattants qui perpétuent le devoir de mémoire les 8 mai et 11 novembre.

Et n'oublions pas les bénévoles du Comité des Fêtes qui, sans incident, animent depuis des années, de façon exceptionnelle, certaines fins de semaine tout au long de l'année. Les habitants et les amis de la Commune peuvent manger, boire, danser, se rencontrer, discuter, chanter, s'amuser.

Les lecteurs ont aussi la bibliothèque municipale.

L'équipe municipale est au service de la Commune et de ses habitants pour régler les petits problèmes de la vie courante (déneigement, entretien, rénovation des chaussées, débroussaillage, démarche administrative, etc...) mais aussi pour faire face à des soucis plus importants (fuite d'eau, immeuble menaçant ruine, conflits, dématérialisation, etc...) C'est une équipe dynamique qui ne compte ni son temps ni son énergie pour vous.

Que la vie serait belle si la gestion de la Commune était notre seule préoccupation !

Mais voilà il faut aussi gérer les conséquences des regroupements inadaptés. Rien n'est jamais assez gros ni assez loin pour nos législateurs. Communauté de Communes, Communautés d'Agglomération, Gestion de l'Eau, Trésorerie, Gendarmerie, Cartes d'Identité, Passeports, le Tout Informatique, etc... tous les services publics ne sont plus de proximité. Ils s'éloignent inexorablement et se déshumanisent...

Et que dire de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay ? Plutôt qu'une agglomération de communes, l'expérience est en train de démontrer que cette 'association' est une conglomération, imposée, de différentes municipalités dont les objectifs ruraux sont à l'opposé des objectifs urbains exigés. Et, bien évidemment, seuls les seconds étant pris en considération, les premiers se retrouvent au-dessous de la pile des dossiers à traiter !

Les dotations, elles aussi s'éloignent mais ne sont pas perdues pour tout le monde puisqu'elles atterrissent dans certains secteurs qu'on pourrait qualifier d'agglomérés...

A Saint Pal de Senouire nous avons la douceur de vivre d'un territoire à taille humaine.

Alors si vous aimez la nature, l'air pur, l'eau claire, le calme... si vous êtes marcheurs, sportifs, amateurs de petit patrimoine... si vous aimez la fête et la vie... n'hésitez plus, venez nous rencontrer, les occasions ne manquent pas...



*Le Conseil Municipal a souhaité ouvrir une page
pour les annonceurs dans son bulletin.*

*Vous trouverez donc de bonnes adresses et des
artisans, commerçants et fournisseurs qui méritent
votre confiance. Souvent la Mairie a eu besoin de
leurs services ou de leurs compétences.*

*Merci aussi à tous pour la participation libre qu'ils
ont bien voulu verser pour aider au financement de
notre bulletin municipal.*

Marie et Alain ROSSIGNEUX
Traiteur - Boucher - Charcutier
A votre service dans leurs tournées,
sur les marchés et 50 avenue du Vernet
43500 CRAPONNE SUR ARZON
Téléphone : 04.71.03.32.71


SAS CHARLES CHAPUIS
Agriculture - Forêt - Jardin JOHN DEERE

43500 CRAPONNE/ARZON 04.71.03.22.41
43370 SOLIGNAC/LOIRE 04.71.08.96.74
43230 PAULHAGUET 04.71.74.38.88
www.charleschapis.fr


Christian Malfant
Travaux agricoles et forestiers 06.82.82.11.97
Cheyrac Laygue
43500 BEAUNE SUR ARZON

Une équipe à votre service !

COUTURES U
Retrait en magasin
LAVERIE de 7h à 21h 8.7.14 / 20 kg + sèche linge
location U
STATION U
Piste spéciale Poids lourd avec AdBlue
LAVAGE Matériel Poids-Person de 7h à 21h Repaireur Procheur des pneus
STATION U
04 71 03 36 09


EUROVIA VINCI
Votre partenaire local dans la construction, l'entretien et la maintenance de vos routes, et l'embellissement de vos communes

Routes - aménagements urbains - équipements sportifs - industriels et privés - réseaux - terrassement
Agence du Puy-en-Velay
ZI Les Baraques - 43370 Cussac-sur-Loire
T/04 71 03 11 61 - lepuy@eurovia.com

www.eurovia.fr


REVERDO
Les Reverdo® bénéficient de la norme CE EN 14313 en classe 250 KN et D400.
Daniel Bourdoux et Laure Beaupère restent à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pouvez également consulter notre site internet www.reverdo.com ou encore notre page facebook
contact@reverdo.fr
Lieu dit Le Chels
69840 EGLISOLLES
Tél : 04 73 93 34 72

BOULANGERIE PATISserie
AU BON PAIN D'ALLEGRE
15 rue du Fangeas
43270 ALLEGRE
04.71.00.72.24

TRAVAUX PUBLICS & ASSAINISSEMENT David CHARRAT



Vidange & Pose Fosses septiques
Curage de Réseaux
Terrassements divers

43270 ALLÈGRE

Tél. 06 84 25 15 43

Notes :



David
CHARRAT
Travaux publics
& assainissement

BEYNIER SARL

Charbon - Fuel

43270 ALLÈGRE

Tél. 04 71 00 75 70



DEPANNAGE / ENTRETIEN

Pompe à Chaleur - Chaudière Fuel et Gaz
Climatisation

**DESEMOUAGE ET TRAITEMENT PRÉVENTIF
DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

ZA de BLEU - 43000 POLIGNAC

Tél. Bureau 04 71 09 12 67 - Tél. Portable 06 70 27 37 40 - Fax : 04 71 02 84 23
www.technitherm.com - technitherm43@orange.fr



Atelier de Nicolas Harny au Bourg Sculpture Soudure Fonte du bronze
Exposition de l'âge du bronze au bourg
Crédit Photo Céline Babolat

ÉTAT CIVIL 2018

Extrait du registre d'État Civil 2018

**Mariage MORALES TAPIA Gabriel Alejandro
et BERNARD Charlotte Suzon Martine
le 21 juillet 2018**

**Décès GARNIER veuve RAVEL Renée Paulette
Rosine le 30 juin 2018 à St Pal de Senouire**

**Décès BERNARD René Jean Baptiste
le 08 janvier 2018 à Le Puy en Velay**

Minute de silence

Le Conseil Municipal s'est recueilli pendant une minute de silence en la mémoire de Maxime Jamon décédé prématurément.

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

Le 08 octobre 2018 s'est tenue une 1^{ère} réunion ayant pour objet les Compétences EAU et ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2019.

En présence de :

M. Joubert Président de l'Agglomération

M. Joujon V.P. Agglomération

M. Ferrer Directeur DEA

M. Clémensat Président du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois

M. Carmier Adjoint Municipalité de Connangles

M. Coche C.M. Municipalité de Cistrières

M. Malfant Village de Serres

Alain Fouillit Maire, Claude Tisseur Adjoint, Catherine Pierrot Adjointe, William Malfant, Gérard Fouillit, Jean Marc Roux, Christian Margerit, Conseil Municipal de St Pal de Senouire

Les différents points abordés ont concerné la loi NOTRE et la perte de compétences pour les communes. Lors de cette réunion c'est avec stupéfaction que nous avons appris que les compétences étaient officiellement transférées depuis le 1^{er} janvier 2018. Nous avons interrogé l'Agglo qui a déclaré avoir été informée en septembre. Pendant 8 mois, l'Agglo ignorait qu'elle avait les compétences et la commune ignorait qu'elle n'avait plus les compétences. Cherchez l'erreur !

Le 01/01/2019 suppression des budgets communaux eau et assainissement, avec fin des dernières opérations comptables 2018.

Il n'y aura plus de convention entre les communes et le Syndicat des Eaux, seules sont possibles les conventions Agglo / Syndicat.

Si nous n'avions pas été forcés de rejoindre une grande communauté d'agglo nous aurions conservé les compétences jusqu'en 2026.

Les communes devaient faire des propositions pour les tarifs de l'eau et l'assainissement. L'Agglo a délibéré. A terme peut-être faut-il s'attendre à l'uniformisation des tarifs. Pour St Pal de Senouire en 2019 le Conseil Municipal a proposé le maintien des tarifs actuels.

Syndicat des Eaux du Brivadois

La perte des compétences a entraîné la fin de la coopération entre la commune et le Syndicat des Eaux du Brivadois. Cela s'est fait sans information ni concertation et après une réunion fin 2018 au cours de laquelle il avait été demandé de conserver ce Syndicat pour la gestion du réseau.

Mis devant le fait accompli, il a été impossible de maintenir le fonctionnement actuel qui donnait entière satisfaction grâce à des techniciens efficaces et compétents. L'agglomération du Puy en Velay travaille avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Puy en Velay. Alain Fouillit a eu beaucoup de mal à joindre les directeurs et les présidents.

Eau potable : compétence Agglomération

Alain Fouillit a détaillé les premières demandes d'interventions des techniciens de l'Agglomération : désamorçage, immeuble écroulé sur un compteur.

Il est à noter que le Maire a dû intervenir sur le terrain pour les désamorçages quand des habitations ont été privées d'eau potable.

Si la Commune de St Pal rejoint la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier elle retrouvera la compétence et la gestion autonome sans rentrer dans un Syndicat avec des tarifs raisonnables. En restant dans la Communauté d'Agglomération il est annoncé une augmentation de X8 pour équilibrer les budgets et ne pas pénaliser les autres communes.

Eau et assainissement 2019

Afin d'étudier les possibilités juridiques de la participation de la commune de St Pal de Senouire pour l'eau et l'assainissement 2019, réunion en présence de Vivien GROUD du cabinet KLOPFER à la Communauté d'Agglomération. Comme à l'accoutumée le Conseil Municipal défend les intérêts de la commune et des administrés.

Qualité de l'eau

L'Agence Régionale de Santé a effectué le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. Alain Fouillit donne lecture des résultats qui peuvent être trouvés sur le site communal.

Contrôle des captages

L'Agence de l'eau avait programmé un contrôle le 04 juillet 2019 qui a été annulé par la suite.

INTERCOMMUNALITE

Alain Fouillit a fait régulièrement les comptes rendus des travaux et réunions de la Communauté d'Agglomération.

Le fonctionnement du bureau et des Conseils Communautaires a été détaillé. Toutes les décisions sont présentées et commentées.

Positionnement sur le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay CAPEV

M. le Maire a donné tous les éléments et les différentes pièces du dossier de transfert des compétences Eau et Assainissement à l'Agglomération.

Il en est ressorti que des échanges de courriers entre Syndicat, Agglo et DEA se sont déroulés alors qu'à aucun moment et en aucune façon les représentants de la Commune concernée n'ont été informés !!!

À plusieurs reprises, le Maire n'a pu obtenir aucune information. Le Maire a pris la peine de s'informer mais n'a trouvé en retour que des fins de non-recevoir et des dérobades de la part du Président et du Directeur du Syndicat des Eaux du Brivadois.

Le Conseil Municipal se permet de rappeler son désaccord pour le rattachement de Saint Pal de Senouire à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay lors de sa création. On est venu nous chercher de manière coercitive, il faut maintenant nous prendre tels que nous sommes, avec notre petite taille, avec respect. Une structure plus petite et plus homogène semblait de beaucoup préférable.

Le Conseil Municipal ressent parfois un peu de mépris envers les petites communes. Un fonctionnement jupitérien s'est-il aussi installé en Haute Loire ? Peut-on avoir des avis différents ? Peut-on les exprimer ouvertement ? Faut-il critiquer et revendiquer en se cachant ?

CHANGEMENT DE COMMUNAUTE

La question s'est posée du maintien de la Commune dans la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

L'élément déclencheur fut la perte de la compétence Eau et Assainissement et le nouveau fonctionnement

qui a été mis en place par l'Agglomération. Départ du Syndicat des Eaux du Brivadois dont les techniciens connaissaient parfaitement le réseau. Fixation des tarifs par l'Agglomération avec des augmentations annoncées très conséquentes.

De plus la taille et le fonctionnement de la CAPEV ne conviennent absolument pas à la petite commune de Saint Pal de Senouire qui est broyée par la machine communautaire.

Des contacts et des conseils ont été pris auprès de responsables départementaux.

Il est à noter que la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier est composée majoritairement de petites communes. Les compétences Eau et Assainissement pourraient être conservées par la commune jusqu'en 2026, sauf pour les tarifs. Le Syndicat des Eaux du Brivadois pourrait reprendre éventuellement la gestion du réseau.

La Commune rejoindrait l'arrondissement de Brioude. Des communes de la CCRHA touchent notre commune : Collat, Montclard, Berbezit, Ste Marguerite.

En ce qui concerne le ramassage scolaire une convention devrait pouvoir être signée entre les Communautés pour maintenir les élèves à La Chaise Dieu qui est l'école de notre secteur (information Michel Joubert).

Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la réflexion sur le départ de la CAPEV et de l'adhésion à la CCRHA en recueillant l'avis des électeurs de la commune après une campagne d'information.

Des délibérations devront être prises dans le même sens par la Commune de Saint Pal de Senouire, la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay et ses communes, la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier et ses communes.

Le Préfet de la Haute Loire aura le mot de la fin pour décider du sort de notre Commune le **1^{er} janvier 2020**.

Demande de l'avis des électeurs

**DONNEZ-VOUS VOTRE ACCORD POUR QUE
LE CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE QUE
SAINT PAL DE SENOUIRE QUITTE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
PUY EN VELAY ET INTÈGRE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES
DU HAUT ALLIER ?**

Le Conseil Municipal a souhaité demander l'avis de tous les électeurs de la Commune pour le projet de changement d'intercommunalité précisé en objet.

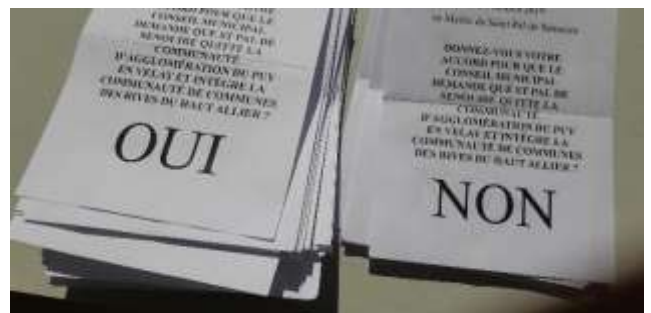
Une réunion publique ouverte à tous (informations et débat) et aux électeurs s'est déroulée le samedi 23

mars 2019 14 heures, à la salle des fêtes. Rencontre suivie du verre de l'amitié.



Divers contacts ont été pris avec Mme la Sous-Préfète, Le Sénateur Cigolotti, les présidents des deux intercommunalités Joubert et Beaud, le député Vigier et la Conseillère Départementale Petit. Alain Fouillit a fait les comptes rendus des diverses rencontres.

Une visite de M. le Préfet sur la commune a été programmée le 13 mai 2019.



Le Conseil Municipal remercie les personnes qui ont participé le 31 mars 2019 à la consultation des habitants. La très forte participation est remarquable. Tous ont pu s'exprimer librement sans contrainte.

- Il est rappelé que le Conseil Municipal a souhaité poser la question d'un changement de regroupement intercommunal et de recueillir l'avis de toutes les parties concernées : les électeurs de la Commune, les représentants des deux EPCI, et bien sûr M. le Préfet de Haute Loire.

- Il est rappelé qu'une rencontre a eu lieu en Sous-Préfecture de Brioude le 28 janvier 2019 avec les représentants de l'Etat.
- Il est rappelé qu'un courrier d'information a été adressé à tous les électeurs de la commune pour lancer le débat.
- Il est rappelé l'organisation d'une réunion publique le 23 mars 2019 en présence de M. Joubert, Président de la CAPEV, de Mme Roméas, Directrice à la CAPEV, de Mme Delabre, Vice-Présidente de la CCRHA et de M. Portal, Vice-Président de la CCRHA.
- Il est rappelé que la journée du 31 mars 2019 a été consacrée à l'accueil des habitants de la commune pour recueillir leur avis sur le sujet.
- Il est rappelé que le Conseil Municipal dans ses précédentes délibérations en date des 12/12/2015 et du 08/05/2016 exprimait sa position, jamais modifiée, pour une communauté plus petite, plus proche, plus représentative autour des secteurs d'Allègre, Craponne sur Arzon, La Chaise Dieu. Il exprimait alors son désaccord pour des structures trop grandes et trop éloignées. Toutefois la majorité des communes de l'ex Communauté de Communes de La Chaise Dieu avaient rejoint la CAPEV. Hélas force est de constater que l'ancienne cohésion n'a pas survécu et s'est diluée puis a disparu dans la nouvelle structure.
- Il est rappelé que l'adhésion à la CAPEV a été imposée par le Préfet de Haute Loire.

De ces échanges informels mais révélateurs il ressort que :

- Les préoccupations de la CAPEV sont essentiellement urbaines ;
- La CCRHA est composée majoritairement de petites communes rurales avec des préoccupations bien plus proches de celles de notre commune ;
- En adhérant à la CCRHA la Commune rejoindrait l'arrondissement de Brioude dont elle a toujours fait partie ;
- Symboliquement la Senouire rejoint l'Allier... Même bassin hydrographique ;
- Le ramassage scolaire peut continuer sur les écoles de La Chaise Dieu ;
- La politique d'aide aux associations semble de même nature ;
- CCRHA : 59 communes / 17 270 habitants (2015) / Densité 16 hab/km² / Superficie 1 067.66 km² ;
- CAPEV : 73 communes / 82 412 habitants (2015) / Densité 61 hab/km² / Superficie

1 342.34 km² ;

- Le siège social de Langeac est plus proche que le siège du Puy en Velay.
- En restant à la CAPEV il y a perte totale des compétences eau et assainissement avec des prévisions de tarifs multipliés par huit ;
- En rejoignant la CCRHA, la commune peut prétendre à une autonomie dans le domaine eau et assainissement avec maîtrise des tarifs ;
- Après deux années passées à la CAPEV, les prévisions se sont confirmées : St Pal de Senouire et ses représentants ne se sentent pas à leur place.

L'approbation des habitants, électeurs de la commune pour un changement est très largement majoritaire, puisque, spontanément et de manière informelle, sur les 111 électeurs de la Commune, 87 ont participé au vote, 75 se sont déclarés d'accord avec le projet de changement. 8 ont donné un avis défavorable au départ de la commune de la CAPEV (3 nuls, 1 blanc).

Pour le changement : 90.36% des suffrages exprimés.

De par sa position limitrophe entre deux entités, la commune peut prétendre à un changement de regroupement intercommunal.

Constat fait, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (oui 09, abstention 0).

- de demander à M. le Préfet de Haute Loire de procéder au retrait de la Commune de Saint Pal de Senouire de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (CAPEV) et à son adhésion à la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier (CCRHA).
- de solliciter l'accord de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (CAPEV) et de ses communes pour son départ.
- de solliciter l'accord de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier (CCRHA) et de ses communes pour son entrée.

Retrait de St Pal de Senouire de l'Agglomération du Puy en Velay

Le Conseil Communautaire a donné un avis favorable (VOTE A L'UNANIMITE).

Les communes de l'Agglomération se sont prononcées pour le retrait.



Adhésion de St Pal de Senouire à la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier

Le Conseil Communautaire a donné un avis favorable : 56 POUR 10 ABSTENTIONS 1 CONTRE.

Les communes de la Communauté de Communes ont trois mois pour se prononcer sur l'adhésion.



AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY

Sentier de Randonnée Molimard : modification.

Le Conseil Municipal déclare tout d'abord :

- Que les élus ont été mis devant le fait accompli. Les réunions sur le terrain se sont déroulées sans que la mairie ne soit informée.
- Des particuliers ont été consultés mais pas la municipalité.
- Cette modification risque d'entraîner d'autres demandes, dans d'autres villages. Il y a désormais un précédent.

Le Conseil Municipal fait entre autres remarques :

- Le nouveau tracé ne pourra peut-être pas être entretenu par la commune puisqu'il n'a pas été proposé par elle.
- En cas d'accident sur ce tronçon la mairie ne pourra pas être tenue pour responsable.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, malgré les remarques ci-dessus, décide d'approuver le nouveau tracé.

Compétence « centre de loisirs »

Dans les courriers de l'Agglomération du Puy en Velay nous avons été informés de la restitution de la compétence « centre de loisirs ».

Afin de pouvoir mettre en place le Service Unifié qui gèrera à l'avenir l'Accueil de Loisirs et le Gymnase du Village de La Tour à La Chaise Dieu, les communes devaient se positionner sur leur participation à la cogestion de ce service via la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal a traité ce dossier. Il est ressorti de cette délibération que des éléments importants manquaient encore pour être pleinement informé et pouvoir statuer en toute connaissance de cause. Notamment le volet financier est absent de tous les éléments reçus.

Quel sera le coût pour la commune avec cette prise en charge ?

Dès que cette réponse sera obtenue le Conseil Municipal pourra prendre sa décision.

VOIRIE

Déneigement



Alain Fouillit a fait le compte-rendu du déneigement en détaillant les diverses interventions.

Sur la commune les interventions ont été faites par contrat avec une exploitation agricole.

Sur le village du Chomet une réunion d'organisation s'est tenue avec la Mairie de Monlet. Un échange de service a été étudié pour 2020. Déneigement secteur accès le Chomet (côté Monlet) : commune de Saint Pal de Senouire / Déneigement village de la Grange : commune de Monlet.

Travaux RD 133

Des travaux se dérouleront sur la RD133 entre Juillard et Hierbette. Il s'agit de déplacer le ruisseau qui érode le talus soutenant la voie puis de le conforter. C'est le Département qui est maître d'œuvre.

Dégâts tempête

La propriétaire a fait évacuer l'arbre tombé sur le site de la station du Bourg et 15 m de grillage ont été changés.

Voirie secteur Chantelauze

Les travaux de réfection de la voie communale VC n°3 de Molimard à la limite de la commune de Collat ont été réalisés par l'entreprise Eurovia à ses frais. Il s'agissait de refaire la couche goudronnée.

Une purge avec stabilisation d'un accotement par pose de buse et un renforcement de chaussée par grave émulsion ont été réalisés en plus (750 €HT).

Divers aménagements routiers

Rendez-vous a été pris avec M. Charre responsable des services départementaux de Craponne sur Arzon pour deux aménagements à envisager sur notre territoire.

- Pose d'un miroir au carrefour RD22 et descente du bourg de St Pal de Senouire.

La commune peut faire installer un miroir en bas de la descente du bourg.

- Pose de barrières de sécurité sur la route de St Pal de Senouire à Sembadel RD4 au-dessus du village de Juillard. Des travaux de purge de rochers et d'aménagement du virage sont prévus en 2020.

Le projet est à l'étude par les services techniques du Département.

Voies Communales

Un programme d'emplois partiels est mis à l'étude pour l'automne 2019. Les interventions sur différents secteurs de la commune seront arrêtées.

Une intervention de balayage des voies communales a été effectuée par Christophe Bard avec du matériel agricole loué.

Alain Fouillit fait le bilan du fauchage 2019 par la jeune entreprise de Patrick FARGET. Le Conseil Municipal continue à faire travailler ce nouvel entrepreneur qui s'installe et qui a donné toute satisfaction.

Dépôts de bois intempestifs

Des fins de lots ne sont pas enlevées depuis 4/5 ans et il est à craindre qu'elles restent indéfiniment sur le terrain. (Les scieries ne semblent pas avoir de

problèmes de trésorerie... Pourquoi maintenir encore des aides de la région ?)

Les plateformes occupées indéfiniment nuisent aussi gravement à l'activité puisque les chantiers suivants n'ont plus de place à proximité. Parfois les grumes sont trainées plus loin avec des conséquences aggravées pour les voiries.

Des chemins forestiers ont été saccagés avec, entre autre, des «Reverdo» tordus ou laissés bouchés.

Quand la commune doit intervenir sur les fossés pour l'entretien, il faut auparavant qu'elle évacue le bois qui les encombre.

La Commune a été amenée à décider par délibération d'instaurer un droit de dépôts et un délai d'enlèvement.

Il n'est pas question d'être contre l'exploitation des bois mais contre les abus constatés ces derniers temps.



Plateforme inutilisable pour les chantiers forestiers



Dépôt «sauvage» créé car la plateforme est encombrée



NE PAS BOUCHER LE PASSAGE SORTIE DE BOIS
Réaction normale des riverains

LES BÂTIMENTS

DETR 2019

Le Conseil Municipal inscrit en Dotation d'Équipement Rural 2019 le bâtiment dit annexe de la salle des fêtes.

Salle des fêtes

Diverses demandes d'utilisation des infrastructures communales (salle des fêtes et esplanade du moulin) sont acceptées.

VISITE de M. le Préfet et de Mme la Sous-Préfète



De gauche à droite :

Olivier Cigolotti, Sénateur de Haute Loire / Claude Tisseur, 1er Adjoint de Saint Pal de Senouire / Véronique Martin Saint Léon, Sous-Préfète de Haute Loire qui a quitté la Département / Alain Fouillit, Maire de Saint Pal de Senouire / Nicolas De Maistre, Préfet de Haute Loire qui arrivait dans le Département / Rémi Darroux, Secrétaire Général de la Préfecture de Haute Loire.

Dans cette cordiale rencontre, les échanges ont porté sur les dossiers d'actualité de la Commune. Il est à noter qu'il s'agissait de la dernière visite de la sous-préfète et de la première visite du nouveau préfet sur le terrain dans le département.

ÉCOLES ET JEUNESSE

Ecole La Chaise Dieu

Alain Fouillit, Claude Tisseur ou Catherine Pierrot ont représenté la commune aux différentes réunions de l'école de La Chaise Dieu. Les effectifs sont en baisse mais il est remarquable que Saint Pal de Senouire fournit 10 élèves à La Chaise Dieu. 2 enfants vont à l'école à Polignac. 4 enfants sont instruits à domicile. Bilan est fait du fonctionnement de l'école publique et des services annexes : ramassage, cantine (prix), effectifs, PARMI association des parents d'élèves...

Ecole La Chaise Dieu Cantine

Le Conseil Municipal, en prenant connaissance des divers documents fournis par la mairie de La Chaise

Dieu, a pu constater que le coût des repas est passé de 3.60 € à 4.62 € le 01/01/2019, soit une augmentation de 1.02 €.

Pour atténuer les effets de cette augmentation pour les familles, le Conseil Municipal de Saint Pal de Senouire, après délibération et vote (pour 8 / abstention 1) a décidé de prendre en charge 1.02 € par repas pour les enfants de la Commune.

Toutefois cette décision n'est applicable que pour la fin de cette année scolaire, jusqu'en juillet 2019. Il est demandé que soit lancé un appel d'offres pour la prochaine année scolaire 2019/2020 pour revenir aux tarifs appliqués antérieurement avec, pourquoi pas, le choix d'un autre fournisseur.

BIBLIOTHEQUE

Bibliothèque numérique

À la demande de Virginie Cerqueira, il est évoqué l'arrêt de la médiathèque numérique (environ 40 € par an). Personne ne l'utilise. Le Conseil Municipal décide d'arrêter ce service.



A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la convention de service entre la commune et la Bibliothèque Départementale pour une durée de deux années. Le service se traduit par :

- Un prêt de documents et ouvrages ;
- Un système de réservation de documents et ouvrages ;
- Un prêt d'outils d'animation et un programme annuel d'animations délocalisées ;
- Une offre de formation à destination des personnes professionnelles et bénévoles ;
- Des conseils de gestion courante ;
- De l'ingénierie (aide aux projets de construction, d'animation, ...)

Claude Tisseur a fait le point sur le fonctionnement.

GESTION ADMINISTRATIVE

Extension électrique

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'extension électrique pour le bâtiment Timpani à Serres.

Marchés publics

A compter du 1^{er} octobre 2018, dématérialisation complète des procédures des marchés publics.

Le seuil est passé de 90 000 € à 25 000 €. Les échanges d'informations et communications, les candidatures et offres, les données essentielles sont faites par voie électronique.

Points d'eau lutte contre les incendies

Le Conseil Municipal a étudié tous les points relevés dans le rapport du SDIS pour la défense extérieure.

Prise d'eau Saut du Matelot

Le renouvellement pour l'exploitation de la microcentrale du Saut du Matelot fait l'objet d'une demande complémentaire de la Préfecture. La Mairie de la Chapelle Bertin a soulevé la possibilité d'un soutien à M. Ludon. En l'absence d'éléments d'informations probants et de demande de M. Ludon, le Conseil Municipal n'a pas donné suite pour le moment.

Site minier

Un débat public sera organisé par la Commission Nationale pour la gestion des matières et déchets radioactifs.

Le territoire de la Commune inclut un ancien site minier d'uranium.

Le Conseil Municipal attend le dossier complet avant de se prononcer.

Sangliers

Alain Fouillit a fait le compte rendu de la réunion municipalité / agriculteurs / chasseurs organisée à la demande de M. le Préfet. Pour St Pal de Senouire aucun point d'agrainage n'a été retenu. Cette réunion s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

Soutien des élus au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Un courrier est adressé à M. le Premier Ministre Edouard Philippe, Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, M. François de RUGY, Ministre d'État, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Extrait : « Certaines informations sur les orientations d'une prochaine réforme territoriale engendrent des inquiétudes sur d'importants risques de remise en cause des syndicats d'énergie.

Dans ce contexte et compte-tenu du long et fructueux partenariat noué avec le Syndicat, le Conseil Municipal a souhaité dire son attachement au maintien

des Syndicats Départementaux d'Energies dans leur mode d'organisation et de fonctionnement actuel. »

ONF

A l'unanimité, le conseil municipal de Saint Pal de Senouire réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019.

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Recensement cours d'eau

Alain Fouillit fait le compte rendu de la réunion.

La date et l'heure furent imposées. Sur le terrain cette rencontre s'est plutôt mal passée. Le Conseil Municipal a toujours soutenu la pêche. Il n'est certainement pas contre les loisirs. Mais il ne faut pas oublier et pénaliser les autres activités notamment professionnelles. Il faut que le tourisme et les autres activités cohabitent sans que cela soit au bénéfice des uns et au détriment des autres.

Chemin

Dans le secteur de Combelles le tracé d'un chemin est contesté par un riverain. Le Conseil Municipal suit ce dossier et fera respecter la libre circulation de tous et un usage collectif des infrastructures créées par les précédents élus communaux avec l'accord des propriétaires riverains. Le dossier fut instruit en 1986 par la DDA. Le chemin et la plateforme de retournement furent créés avec les abandons de terrain dûment signés. Les travaux datent de 1987.

Ruches

Suite à un grave accident récent, il est rappelé que les implantations des ruches doivent se faire à plus de 20m

d'un chemin cadastré et à plus de 40 m d'une route départementale.

ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Convention de regroupement dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour une convention entre le Département et les Communes. Il s'agit du regroupement des certificats d'énergie par le Département, la mise en œuvre d'éléments de mission et la gestion de flux financier entre collectivités et opérateurs économiques.

Gymnase et Centre de Loisirs de La Chaise Dieu

La Communauté d'Agglomération a décidé de restituer les compétences relatives au Gymnase et au centre de Loisirs de La Chaise Dieu. Ces deux structures sont revenues d'office à la Commune de La Chaise Dieu. Toutefois elles sont utilisées par l'ensemble des élèves du plateau casadéen. Certaines Municipalités sont favorables à un service unifié entre les communes utilisatrices. Le Conseil Municipal de Saint Pal de Senouire ne souhaite pas d'un service unifié. Il rappelle que son rattachement à l'agglomération du Puy en Velay n'avait pas été approuvé par le Conseil Municipal en son temps et que cette position est toujours d'actualité. De ce fait les allers et retours des structures entre l'Agglo et la commune de La Chaise Dieu sont à gérer par La Chaise Dieu.

Convention Centre de Loisirs.

La convention de restitution du centre de loisirs pour laquelle la communauté d'agglomération demande une délibération est rejetée par le Conseil Municipal (7 voix contre). En effet les demandes de renseignements complémentaires sont restées sans réponse à ce jour...

PRLF

Le rendu du dossier Parc Régional Livradois Forez a été présenté aux Conseillers.

Cette étude s'inscrit dans un projet expérimental réalisé sur 11 territoires du Massif central grâce à l'association Inter Parcs Massif Central, qui a missionné un bureau d'études spécialisé en environnement pour réaliser ce travail.

L'objectif était d'évaluer l'intérêt et la pertinence d'un outil appelé « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) pour répondre à différentes problématiques environnementales locales.

Pompiers Bilan opérationnel annuel

Présentation du bilan opérationnel annuel 2018 du Service Départemental d'Incendie et de secours.

Pour la commune 4 secours à la personne ont été enregistrés.

Il y a un peu plus d'un an et demi, Christophe PASTURAL, chef du centre de secours de La Chaise-Dieu, alertait les communes sur les intentions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de supprimer le véhicule de secours routier des matériels du centre.

Grace à un soutien unanime et indéfectible lors des réunions qui ont eu lieu depuis où, pour la défense de notre territoire et la sécurité en intervention, les élus ont mis en avant la nécessité du maintien de la compétence de secours routier, les revendications communes ont été entendues par le SDIS et un compromis acceptable a été trouvé : le véhicule de secours routier a été retiré des engins du centre de secours mais le CCR (Camion-Citerne Rural) [camion pour les incendies] a été modifié pour être équipé en sus de:

- un chariot de balisage pour assurer la mise en place d'un périmètre de protection de zone d'intervention.
- un outil combiné de désincarcération permettant d'effectuer les premiers abordages des victimes coincées dans un véhicule.
- une valise portable d'éclairage puissant et autonome pour les interventions nocturnes.

Ce CCR modifié avec sa nouvelle fonction approche des accidents de la circulation est opérationnel.

Réunion Duplomb Sénateur

Alain Fouillit et Claude Tisseur ont participé à une réunion départementale ayant pour sujet les problématiques des mandats locaux. Un compte rendu en est fait. Il fait ressortir le malaise dans les municipalités et un rejet des grosses structures intercommunales créées. Cette réunion fut très intéressante et très utile. Merci aux élus pour cette initiative.

Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire : Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public

Le Maire a informé le Conseil Municipal que le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a décidé de la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public et doté d'un module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). Un SIG est un Système d'Information Géographique qui permet de gérer des données placées sur un fond de carte.

Pour 1 Contre 0 Abstentions 8. La commune n'a pas donné suite le réseau communal étant bien connu.

Gilets Jaunes

Le Conseil Municipal s'est déclaré solidaire des revendications des vrais « Gilets Jaunes ».

Il a condamné toutes les exactions, dégradations et pillages qui se sont déroulés au Puy en Velay et dans toute la France.



Gasoil Non Routier GNR

Les entreprises avaient alerté les élus sur l'augmentation des tarifs de leurs prestations qui pourrait découler de l'augmentation du GNR. Le Conseil a confirmé que cette décision entraînerait un surcoût que la commune ne pourrait supporter qu'en baissant le nombre des travaux entrepris.

AIDE SOCIALE

ADMR La Chaise Dieu

La subvention communale pour les travaux du local à La Chaise Dieu a été versée. Rappel de la délibération de St Pal de Senouire : 3 € par habitant (subvention remboursable si l'ADMR quitte La Chaise Dieu). Une inauguration et un apéritif dinatoire ont été organisés le 26 octobre 2018.

Repas des Aînés



Le 13 octobre 2019 se déroulera le traditionnel repas.

VIE ASSOCIATIVE

Fête patronale 2019

Le feu d'artifice musical reste à la charge de la Commune pour le dimanche 25 août 2019.

Champis fruits des bois

Compte rendu de la réunion de l'association. Un nouveau bureau a été mis en place.

Concert de Noël

Spectacle solennel le dimanche 16 décembre 2018. En effet un concert a capella était proposé en l'église de Saint-Pal de Senouire dans le cadre des fêtes de Noël et il a suscité l'enthousiasme des 25 auditeurs. Il ne pouvait en être autrement car les 7 choristes de l'ensemble « Sylva Douce » ont offert, par leur généreuse interprétation de chants sacrés, parfois facétieuse, du baume au cœur dans le contexte social actuel. Il est toutefois quelque peu dommage que les gens ne se soient pas déplacés en plus grand nombre car le spectacle en valait la peine. L'édifice conventuel

résonnait au son cristallin d'une mezzo-soprano comme à celui plus vigoureux d'un baryton-lyrique. Ces chants étaient interprétés brillamment devant la crèche établie avec art par une habitante de Saint-Pal, habitante que nous remercions ardemment. Et bien évidemment, encore bravo à l'ensemble « Sylva Douce » auquel nous souhaitons longue vie.



TELETHON 2018

Samedi 27 octobre 2018.

Organisé par les motards et un groupe de bénévoles

En journée : Balade motos quads

A partir de 19 h 30 : Repas suivi d'une soirée dansante
Salle des Fêtes de St Pal

Réservations avant le 25 octobre

Motos 04.71.00.09.12 / 06.81.34.44.80

Repas uniquement 06.83.11.31.99 / 04.71.00.91.59

La manifestation du Téléthon 2018 s'est parfaitement déroulée. Environ 2 200 € ont été récoltés.

Tous les bénéfices ont été intégralement versés au Téléthon.





Pour le parcours motos quads du 26 octobre 2019, le programme est inchangé. Les mairies de communes traversées ont été prévenues.



SECTIONS

Les conseillers intéressés aux affaires des sections étant habitants ou ayants droit ont quitté la salle lorsque les dossiers étaient traités. La présidence des séances revenait au 1^{er} adjoint, Claude Tisseur.

Les ayants droit se réunissent régulièrement comme auparavant. Ils donnent des avis consultatifs qui sont suivis par le Conseil Municipal dans tous les cas.

Vente Filiaire Combres

Le Maire a donné les résultats de la consultation d'électeurs.

Sur NEUF inscrits, NEUF électeurs ont participé au scrutin et ont voté POUR

Au vu des résultats de la consultation, il est décidé à l'unanimité, de procéder à la cession de la parcelle

AV292 du village de Combres avec un tarif arrêté à 1€ le m².

Sections

Alain FOUILLIT a fait le point sur les démarches entreprises auprès des tribunaux par la commune de Chanaleilles pour le partage en nature des coupes de bois. Le dernier jugement a débouté la commune et a réaffirmé l'impossibilité du partage. La commune se renseignera sur les prochains développements de l'affaire.

Sections TF2018

Alain Fouillit a présenté les avis d'impôts 2018 concernant les Taxes Foncières.

Dans la Commune, ont été destinataires des avis, les sections de : Clersanges, Combelles, Montestudier, Le Sap, Serres, Valiop, Védières Bas, Le Breuil, Combres, Pissis.

M. le Maire a rappelé l'état spécial annexé au budget communal 2018. Au vu de ce document les sections ci-dessus désignées n'ont aucune recette.

Après délibération et vote le Conseil Municipal (pour 9 abstention 1) décide que la réalisation du paiement des taxes foncières sera effectuée par le budget communal afin d'éviter le déclin des sections conformément à l'objet de la loi n°2013-428 visant à simplifier les gestions des sections de commune.

Bois de chauffage de la Section de Clersanges Pissis Molimard Le Sap

Les 7 derniers lots prévus n'ayant pas été abattus ils le seront par un professionnel dès que possible.

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, a décidé de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019.

Coupe 2019

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a fixé pour les coupes de bois de l'exercice 2019, les parcelles 1A et 6A (9.65 ha) avec vente sur pied.

Toutefois le Conseil municipal ayant décidé de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, cette coupe de bois pourrait ne pas être effectuée si cette mesure entraine en vigueur le 1er juillet 2019 comme prévu actuellement.

Plan d'aménagement

Les ayants droit ont été réunis pour les consulter sur le nouveau plan d'aménagement pluriannuel.

Le 1er adjoint a présenté au Conseil Municipal le projet d'aménagement des deux forêts sectionales (CLERSANGES MOLIMARD PISSIS LE SAP et LE SAP) établi par l'ONF Office National des Forêts.

Il a exposé les grandes lignes du projet qui comprend :
Un ensemble d'analyse sur la forêt et son environnement ;

La définition des objectifs assignés à cette forêt ;

Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal a émis un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

Rôle d'affouage 2019

Le conseil municipal de la Commune de Saint Pal de Senouire décide d'établir le rôle d'affouage pour la forêt sectionale de la section de CLERSANGES MOLIMARD PISSIS LE SAP pour l'année 2019.

LES BUDGETS

Eau assainissement

Considérant que les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY au 1er janvier 2018, il est décidé :

Dissolution du budget annexe de l'eau

Dissolution du budget annexe de l'assainissement

Transfert des résultats du budget annexe eau 2018 au budget communal

Transfert des résultats du budget annexe assainissement 2018 au budget communal

Trésorerie

L'analyse financière effectuée par M. Paulet Trésorier par intérim a été présentée. La situation de la commune est saine.

Indemnité de Conseil

Le Conseil municipal décide, après débat, délibération et vote, de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ; de maintenir le taux de l'indemnité appliqué jusqu'à maintenant soit 54 % pour l'intérim assuré par M. Paulet Bruno (pour 9 abstention 1) ; de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Tarif communaux

Tous les tarifs communaux sont maintenus pour 2019.

Budget Aide Sociale CCAS

Comme l'année dernière, le Conseil Municipal a refusé la suppression de budget CCAS et le regroupement de la gestion budgétaire et comptable du CCAS dans le Budget principal.

Comptes Administratifs 2018

À l'unanimité, les comptes administratifs de la Commune, des biens des Villages, du CCAS, de l'Eau et de l'Assainissement ont été approuvés.

À l'unanimité les Comptes de Gestion du Trésorier Commune, CCAS, Eau, Assainissement, ont été approuvés étant conformes aux écritures communales.

Budgets 2019

Suite aux travaux de préparation de la Commission des Finances et à la présentation des documents budgétaires, ont été approuvés à l'unanimité les Budgets 2018 : Commune, Aide Sociale.

Taux communaux

Les taux municipaux restent inchangés pour 2019 :
TH : 9.24% TFB : 9.82% TFNB : 77.04%.

Commission Impôts Locaux

Alain Fouillit fait le compte-rendu de la réunion de la commission du 01 juillet 2019.

Force est de constater que la commission ne sert que de chambre d'enregistrement pour des situations déjà traitées et finalisées par les services fiscaux. Pour la petite histoire, un bâtiment est classé en démolition totale par l'informatique des services fiscaux. La maison n'a pas bougé et on peut constater que les murs sont toujours là... Malgré la remarque de la commission la mention démolition totale ne peut pas être changée !

Aide communale

L'ACCA de St Pal de Senouire a fait passer cette année son numéro SIRET. En conséquence la subvention communale décidée au budget a pu être versée.

Suite à la demande de l'ACCA, le local cuisine du moulin du Bourg sera prêté (sans loyer) les jours de rassemblement des chasseurs pour se réunir autour d'une boisson chaude. Il ne s'agit pas d'une maison de la chasse pour les découpes.

Fête 2019

Comme à l'accoutumée, le budget communal, prend en charge le feu d'artifice. Le devis est accepté.

Les diverses aides communales aux différentes associations locales, départementales ou nationales ont été approuvées.

SUBVENTIONS COMMUNALES	
A REPARTIR AVEC DELIB	375.00
AD PEP43	35.00
ADAPEI 43	80.00
ADMR	100.00
APAJH 43	80.00
CHASSE ST PAL	100.00
CHEVEUX D'ARGENT LCD	80.00
COLLEGE LA CHAISE DIEU	100.00
COMBATTANTS ST PAL	100.00
ENSEMBLE C'EST TOUT	50.00
ECOLE ELEMENTAIRE LCD	100.00
LUTTE CONTRE LE CANCER	50.00
PARENTS AMIS ECOLES LCD	100.00
PECHE ECOLE	50.00
PECHE SENOUIRE	120.00
SCLEROSE EN PLAQUES	50.00
VISITEURS HOPITAUX ALLEGRE	80.00
BANQUE ALIMENTAIRE LCD	100.00
GYMNASTIQUE LCD	50.00

Comptes Administratifs et Budgets

FONCTIONNEMENT	CA2018	BP2019
COMMUNE DEPENSES	129 560.39	248 346.69
Fournitures (edf...)	6 406.22	6 000.00
Combustible	599.00	1 000.00
Carburant	1 097.83	1 500.00
Alimentation	100.00	200.00
Fournitures d'entretien	100.00	200.00
Petit équipement	0.00	100.00
Fournitures de voirie	108.55	500.00
Fournitures administratives	488.71	1 000.00
Locations	1 094.40	1 500.00
Entretien terrains	0.00	1 200.00
Entretien bâtiments	1 148.00	3 000.00
Entretien voies & réseaux	13 843.76	34 396.69
Travaux Sections	0.00	5 000.00
Entretien matériel roulant	3 408.85	5 000.00
Maintenance	3 438.45	4 000.00
Assurances	3 984.10	2 500.00
Divers Services extérieurs	266.00	300.00
Rémunérations diverses	196.88	500.00
Publications fêtes cérémonies	2 138.62	5 000.00
Mission	50.00	100.00
Frais communication	4 390.15	4 500.00
Services bancaires	0.00	100.00
Cotisations	177.16	500.00
Frais de garderie Sections	0.00	2 500.00
Remboursements frais écoles	0.00	10 000.00

Autres services	0.00	100.00
Impôts TF	4 386.00	4 500.00
Autres impôts	0.00	100.00
Charges générales	47 422.68	95 796.69
Charges générales	238.42	300.00
Personnel titulaire	13 115.91	13 500.00
Personnel non titulaire	4 149.98	4 500.00
Charges sociales	6 519.34	7 000.00
Autres charges	47.09	100.00
Charges personnel	24 069.74	25 400.00
Indemnités élus	14 062.32	14 500.00
Frais de missions	0.00	100.00
Retraite (Ircantec/patronale)	2 535.11	3 000.00
Créances irrécouvrables	162.48	200.00
Aide sociale du Département	0.00	150.00
Service incendie	3 453.24	3 500.00
Organismes regroupement	400.54	800.00
Charges diverses	0.00	200.00
Subventions publiques	23 100.00	18 600.00
Subventions privées	1 738.00	1 800.00
Gestion courante	45 451.69	42 950.00
Intérêts	2 989.28	3 000.00
Autres Charges financières	0.00	100.00
Charges financières	2 989.28	3 100.00
Prélèvement GIR	9 627.00	11 000.00
Virement investissement		70 000.00

FONCTIONNEMENT	CA2018	BP2019
COMMUNE RECETTES	173 924.40	248 356.69
Autres produits Sections	26 330.59	100.00
Concessions cimetière	0.00	100.00
Remboursements divers	0.00	100.00
Services et ventes diverses	26 330.59	300.00
Impôts locaux	45 901.00	47 435.00
Attribution agglo	1 716.00	1 741.00
Autres reversements	0.00	100.00
Droits de mutation	11 124.62	5 000.00
Impôts et taxes	58 741.62	54 276.00
DGF forfaitaire	46 610.00	48 529.00
Dotation solidarité rurale	14 063.00	14 038.00
Fonds péréquation	3 799.00	
Dotation Elus Locaux	2 972.00	3 030.00
Autres participations	0.00	100.00
Autres organismes	0.00	100.00
Allocations compensatrices	4 531.00	4 702.00
Dotations et participations	71 9745.00	70 499.00
Revenus des immeubles	13 669.91	13 500.00
Produits divers	2 153.78	500.00
Produits de gestion courante		
Produits exceptionnels	1 053.50	200.00
Excédent reporté		109 071.69
	Résultats	
	44 364.01	

INVESTISSEMENT	CA2018	BP2019
DEPENSES COMMUNE	73 514.79	100 026.16
Emprunt: Capital	55 080.18	5 500.00
Remboursement Cautions	450.00	100.00
Emprunts (Capital)	55 530.18	5 600.00
Terrains	1 942.20	500.00
Terrains de voirie	1 942.20	500.00
Cimetière	0.00	500.00
Mairie	0.00	500.00
Salle communale	0.00	40 000.00
Bâtiments communaux	0.00	500.00
Presbytère	0.00	500.00
Eglise	0.00	500.00
Couvent Bourg	0.00	500.00
Abri matériel	0.00	500.00
Bâtiments publics	0.00	43 500.00
Voiries communales	15 360.00	38 200.00
Aménagements Bourg	0.00	500.00
Total voiries	15 360.00	38 700.00
Autres réseaux	0.00	500.00
Matériel de voirie	0.00	500.00
Matériel informatique	0.00	5 000.00
Autres acquisitions	682.41	500.00
Acquisitions	682.41	6 500.00
Déficit Com Eau Assain		5 226.16
INVESTISSEMENT	CA2018	BP2019
RECETTE COMMUNE	25 342.00	100 026.16
Cautions des locations	500.00	0.00
FCTVA	24 842.00	4 000.00
Affectation Fonctionnement	0.00	5 226.16
Dotations Fonds divers	24 842.00	9 226.16
DETR voirie 2018		3 200.00
DETR annexe salle des fêtes		8 800.00
Subventions		8 800.00
Virement du fonctionnement		70 000.00
	Résultats	
	-48 172.79	

DEPENSES CCAS	CA2018	BP2019
	2 500.95	2 358.24
Repas et colis	1 738.95	2 058.24
Cotisations	162.00	200.00
Secours divers	600.00	100.00
RECETTES CCAS	CA2018	BP2019
	2 100.00	1 600.00
Subvention Commune	2 100.00	1 600.00
Excédent		758.24
	Résultats	
	-400.95	



EAU POTABLE 2018

DEPENSES	CA2018 EAU
	26 437.86
Fournitures non stockables	312.12
Services extérieurs	1 958.98
Analyses Cotisations	4 664.17
Télécommunications	120.44
Fonds de péréquation	166.44
Charges générales	7 222.15
Intérêts	351.37
ICNE Intérêts Courus Non Échus	-43.92
Annulation ICNE (N-1) -395.29	43.92
Charges générales	351.37
Dépenses amortissement	18 864.34
Amortissements	18 864.34
RECETTES	CA2018 EAU
	25 484.57
Vente de l'eau	1 702.81
Redevance agence	699.43
Location compteurs	4 039.04
Produits des services	6 441.28
Subvention Commune	15 000.00
Produits except (compteurs gelés, divers)	48.25
Reprise subventions	3 995.04
Reprise subventions	3 995.04
	Résultats
	-953.29
DEPENSES	CA2018 EAU
	18 641.43
Emprunts	967.43
Immobilisations	13 678.96
Immobilisations	13 678.96
Reprise subventions 2009	3 995.04
Reprise subventions	3 995.04
RECETTES	CA2018 EAU
	18 864.34
Amortissements	7 260.00
Amortissements	11 604.34
Amortissements 28158	18 864.34
	Résultats
	222.91
	Clôture
	16 947.58



ASSAINISSEMENT 2018

DEPENSES	CA2018 ASSAIN
	4 842.92
Intérêts	1 756.85
ICNE Intérêts Courus Non Échus 2018	-219.61
Annulation ICNE (N-1) -1 976.46	219.61
Dépenses amortissement 2009	3 086.07
RECETTES	CA2018 ASSAIN
	9 375.03
Redevances Assainissement	1 395.60
Redevance modernisation	73.08
Subvention Commune	6 000.00
Reprise subventions	1 906.35
	Résultats
	4 532.11
DEPENSES	CA2018 ASSAIN
	6 743.49
Emprunt	4 837.14
Reprise subventions	1 906.35
	6 743.49
RECETTE	CA2018 ASSAIN
	6 743.49
Affectation	3 657.42
Amortissement 2009	3 086.07
	Résultats
	0.00
	Clôture
	3 679.49

VŒUX DE LA MUNICIPALITE ET GALETTES

VŒUX 2019







Discours du Maire le 13 janvier 2019.

Mesdames les élues et mesdames du peuple, Messieurs les élus, représentants des masses laborieuses et Messieurs du terroir, bonjour à tous !

Il manque quelques élus de la République mais beaucoup, comme je le préciserai plus tard, préfèrent le monde citadin à notre monde rural, probablement inutile pour un déroulement de carrière politique...

Le temps passe et les années filent... Quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler.

Aussi, à l'aube de cette nouvelle année 2019, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, de belles réalisations et beaucoup de bonheur, dans vos vies personnelles, familiales et professionnelles et souhaitons tous ensemble une année faste pour notre belle cité de Saint-Pal.

Et oui, nous voici une nouvelle fois réunis en ce dimanche 13 janvier 2019 à la salle des fêtes du centre-ville de Saint-Pal pour une cérémonie à la fois traditionnelle et simple, amicale et conviviale. Une cérémonie, somme toute, à l'image de notre commune. Le Conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous accueillir et nous vous souhaitons donc la bienvenue.

Avant de démarrer cette traditionnelle cérémonie des vœux, je veux vous remercier, tous, sincèrement d'être présents. C'est toujours un plaisir de vous voir réunis... et toujours impressionnant de se retrouver devant tant de monde...

En cette période de fêtes de naguère où tout le monde est censé être entouré et joyeux, je pense très fort à celles et ceux qui, au cours de l'année 2018, ont connu des difficultés et de la peine.

J'adresse mes amitiés et mon soutien aux Sainpalines et Sainpalins qui ont été malades ou qui ont perdu un proche durant l'année qui vient de s'achever. Je pense à René Bernard et à Paulette Ravel qui nous ont quittés, à la douleur et à la tristesse de leurs proches à qui je renouvelle ma sympathie.

Je pense aux personnes hospitalisées dont Thérèse Dioudonnat, Jean FOUILLIT et Claudette Vessayre. Claudette qui s'est occupée en 2018 de l'entretien de notre église comme elle l'a toujours fait depuis des décennies avec efficacité et humilité ; à propos de l'église j'en profite pour remercier également Madame TILLARD, de La Grange, pour la Crèche qu'elle a conçue et réalisée de manière exceptionnelle, crèche que chacun de vous a bien évidemment photographiée tant elle était magnifique.

Donc, merci à tous de votre présence ici aujourd'hui.

Chaque année, depuis que j'ai été élu comme conseiller municipal, puis à cette fonction de Maire, j'éprouve beaucoup de plaisir à vous rencontrer à l'occasion de cette galette traditionnelle pour vous dire ma pensée. Cela me permet en plus, au nom de tout le conseil municipal, de vous présenter mes meilleurs vœux et souhaits pour l'année 2019. Mais je l'ai déjà évoqué.

L'an dernier je vous avais dit : « Nous voilà au seuil d'une nouvelle année qui sera ce que nous voudrions bien en faire car il nous appartient à nous, hommes et femmes, de construire notre propre histoire en essayant de la rendre belle, sereine, généreuse et pacifique pour nous mais également pour les générations futures. »

Et bin je m'étais mis le doigt dans l'œil ! Jusqu'au coude ! On ne fait pas ce qu'on veut quand on est une commune de 111 habitants !

Par exemple, nous voulions faire partie d'une petite communauté de communes autour de Craponne-Allègre, et bin que nenni ! On nous a imposé d'aller à la ville, la grande, celle où il y a un Préfet ! la CAPEV, ça s'appelle ! Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

Nous voulons garder la compétence de l'eau car tout fonctionne à merveille chez nous et bien, NON ! Le syndicat du Brivadois et la CAPEV nous imposent, par diverses manœuvres, de quitter Brioude pour aller au PUY, avec probablement augmentation des tarifs, bien évidemment !

Et il y aurait bien d'autres exemples comme ça mais pour les comprendre il faut tout d'abord que je vous parle de l'agglo.

L'agglo est une grosse machine qui broie tout sur son passage. Elle moissonne nos terres rurales et ensuite, le blé, elle le dirige sur la capitale pour que les riches propriétaires en profitent. Ils peuvent payer leurs piscines, leurs bâtiments, le château des copains et nous, il nous reste le labeur ! Elle nous laisse le terrain à labourer et à semer et elle, elle ramasse les récoltes, oui, le blé ! Voilà, j'ai résumé l'agglo !

Et l'actualité nous le prouve constamment, elle ne nous fait pas de cadeau. Aujourd'hui à Paris comme dans toutes les grandes villes de France les gilets jaunes manifestent contre les décisions prises en haut-lieu sans concertations ni respects de ceux qui sont le soutien de l'économie, nous, les gens du peuple !

Et, bien que je ne sois pas d'accord avec toutes leurs revendications, ils démontrent à un niveau national ce que je veux démontrer à un niveau local : des technocrates prennent des décisions sans nous rencontrer, sans nous demander notre avis ou bien en ne le respectant pas. Leur désir est de satisfaire leurs besoins à eux sans se préoccuper des nôtres ! Et ils nous imposent leurs décisions !

Avons-nous été élus, nous, les ruraux, pour exécuter et satisfaire les volontés ou les décisions des lointains énarques ambitieux ? NON ! J'ai été élu il me semble pour organiser, développer, défendre et maintenir le bon fonctionnement de ma commune pour le bien, le bien-être et le bien-vivre de mes concitoyens. Pas pour propulser quelque sieur mégalomane sur le haut de la vie politique nationale, avec les émoluments qui vont avec, bien évidemment !

Certains politiques proches du peuple ou qui se présentent comme tels, parlent merveilleusement bien quand ils sont aux côtés de leurs électeurs et sur leurs terres de rattachement, mais dès qu'ils reçoivent une pression pouvant menacer leur mandat, ils mettent une veste réversible pour satisfaire leur hiérarchie électorale plutôt que la base ! Nous, petits élus, qui vivons la proximité en permanence, prenons au sérieux les besoins et les demandes de nos concitoyens. Ceux qui sont dans les mégapoles comme à Paris ont-ils autant de rigueur et de fidélité ? Je n'en suis pas certain ! Nous

en avons la preuve avec l'agglomération, la CAPEV. Nous ne sommes plus maîtres chez nous, ce sont ceux qui vont à Paris et qui passent à la télé qui nous dirigent !

Mais c'est ainsi. Alors à Saint-Pal nous essayons de nous défendre avec nos petits moyens qui sont l'honnêteté, le courage, l'amour de notre terroir et le collectif, c'est-à-dire les habitants qui veulent vivre dignement là où ils résident !

Si je vous raconte tout ça, ce n'est pas pour vous demander de faire la révolution, d'autres s'en chargeront peut-être, mais pour vous informer de ce qui peut se décider et que prochainement nous envisageons, les membres du Conseil municipal et moi-même, de lancer une consultation auprès de vous tous.

La CAPEV nous apporte divers dysfonctionnements, elle ne convient pas à notre petite commune rurale.

La loi "NOTRE", cette loi qui a créé les énormes structures nouvelles telles que la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou les communautés d'agglomération, et bien cette loi nous a démontré que la proximité qui était notre force quotidienne a disparu !

Eloignement, disparition ou transformation des services publics. Poste, perception, écoles, hôpitaux, gendarmerie, cette gendarmerie qui était présente en milieu rural pour rassurer et protéger les populations et qui est devenue un outil de répression dont aujourd'hui les citoyens ont plus peur quand ils les aperçoivent postés sur le bord des routes qu'ils n'étaient rassurés auparavant.

En outre, toutes les démarches administratives qui nécessitaient une venue à la Mairie, c'est fini ! Il faut aller à Craponne ou au Puy, voire encore plus loin, le conseil régional est à Lyon ! Le Canton et la communauté de communes de la Chaise-Dieu n'existent plus. Qui s'occupe de nous ? Qu'est devenu notre élu représentant ce canton ?

Qui représente notre commune auprès des pilotes de la CAPEV puisque notre communauté a disparu et son président avec ?

Vous allez peut-être me dire qu'il nous reste Internet ? Mais le web et GOOGLE ne remplacent pas les interlocuteurs sur deux jambes !

Quand je vais aux réunions au Puy, je suis un anonyme au milieu d'une centaine de personnes dont beaucoup sont dans mon cas. On nous demande en 2 ou 3 heures de présence de valider une centaine de questions dont les réponses ont déjà été établies en petit comité ! Et de toutes manières, nous avons seulement 2 ou 3 minutes pour répondre à chacune de ces questions qui pour certaines devraient faire l'objet d'un débat plus approfondi ! Comment la petite voix d'un élu représentant une centaine d'habitants peut-elle être entendue par les élus de la couronne pontonniers dont le seul objectif est le leur : le PUY ! Les citadins l'emportent largement sur les ruraux ! Leurs budgets, tout pareil !

Mais revenons à des aspects plus concrets de l'actualité de Saint-Pal. Comme vous l'aurez tous compris, notre mécontentement quant à la qualité des prestations que nous offre la CAPEV, le conseil municipal a décidé d'un commun accord de vous proposer de quitter cette association mercantile pour éventuellement s'associer à une autre (puisque la loi nous interdit de fonctionner tout seul) : la communauté des Rives du Haut Allier. Pour cette consultation nous contacterons tous les électeurs de notre commune pour les informer et demander leur avis : devons-nous quitter ou rester au sein d'une communauté dont un des objectifs est la mort des communes rurales ?

D'ailleurs à ce propos nous rencontrons demain lundi le président Gérard Beaud de la Comcom des Rives du Haut-Allier afin de vous apporter des éléments objectifs pour élaborer votre choix.

Ensuite nous respecterons votre décision.

Après avoir exprimé, comme vous avez dû vous rendre compte, mon mécontentement, revenons à Saint-Pal et à vous, chers amis. Je vous ai remerciés pour votre présence ici mais j'en profite également pour remercier l'ensemble des élus locaux ainsi que toutes les personnes qui collaborent au maintien et à l'évolution de notre commune. En premier lieu, les adjoints et conseillers municipaux pour le travail qu'ils accomplissent régulièrement, tels que la gestion de dossiers difficiles, par les délégations qui leur ont été confiées, les réunions avec tous les organismes ou institutions départementales et régionales, l'entretien de leur pays, le respect de l'environnement, de leurs concitoyens comme de leurs ancêtres et leur dévouement désintéressé à la cause de leur terroir et de ses habitants.

Je dis merci également au secrétaire de Mairie, Xavier Guillemot, pour sa constance, sa compétence et son efficacité en précisant qu'aujourd'hui même, il fête son anniversaire mais que je ne dirai pas son âge car les personnes âgées doivent être respectées !

Bon et heureux anniversaire Xavier.

Merci également à notre employé communal, Paul Devidal, qui, par son travail et son efficacité maintient notre commune dans un état frisant la perfection. Chemins et esplanade, orée des bois et fossés encombrés, station d'épuration et bricolage, il réalise tous les travaux avec toujours autant de compétence. Donc, merci Paul !

Bien que nous ayons eu peu de neige ces temps-ci, je remercie tout de même Franck ROUVEURE pour son aide et sa vigilance, toujours prêt à venir désenneiger nos routes et chemin communaux.

Merci ensuite à Isabelle notre factrice, toujours prête, comme les scouts, à rendre service ; que ce soit par temps de pluie, de neige ou de canicule elle trouve toujours les moyens de se déplacer pour notre plaisir. Ou pour notre mécontentement quand elle nous apporte le courrier des impôts ! Mais profitons-en car, bien qu'elle ne le paraisse pas, elle est arrivée à un âge où les instances administratives la renvoient chez elle pour s'occuper enfin de sa famille qu'elle avait délaissée depuis plus de 30 ans ! En effet Isabelle s'en va rejoindre la société des joyeux retraités dont nous avons quelques exemplaires dans cette salle aujourd'hui !

Alors, ma chère et sympathique Isabelle, même si j'ai de la peine à te voir nous quitter, je te souhaite une longue et heureuse retraite sous les applaudissements de la foule en délire !

Puisque je parle des retraités j'en profite pour rendre hommage à nos doyens, André Soubeyre du Chomet et Thérèse Dioudounat de Lamothe.

Et enfin je voudrais complimenter, comme chaque année, les membres du comité des fêtes avec son Président Vivien Giroux, pour l'élan qu'ils donnent aux festivités communales, telles que la Fête patronale et qui je l'espère continueront dans cette voie qui remet Saint-Pal au niveau de bien des communes de plus grande importance quant aux animations proposées. Je sais que cette année diverses autres festivités ont encore été prévues telles qu'un repas "choucroute" début mars et un autre fin novembre. Seul Johnny Halliday sera absent de ces festivités. Je remercie donc tous ces jeunes bénévoles accompagnés de quelques vieux !

Je remercie également tous les bénévoles qui ont participé au Téléthon pour lequel plus de 2000 euros ont été récoltés, chiffre évidemment le plus important du canton, voire de la Haute-Loire !

Ensemble nous essayons d'œuvrer au service et au bien-être des Saint-Palines et Saint-Palins et c'est devant vous que je tenais à rendre hommage à toutes ces personnes sans lesquelles nous plongerions dans l'anonymat. Nous voulons une commune qui bouge avec des habitants qui s'engagent, dans un contexte institutionnel qui je l'espère, nous satisfera et dont Saint-Pal doit être l'une des composantes.

A propos de l'évolution de notre commune je vous informe que début février un nouveau site internet lui sera consacré. Ce site a été réalisé en collaboration avec le journal l'Eveil.

Ensuite je salue nos nouveaux résidents, en l'occurrence les membres de la famille PINA qui ont réintégré leur maison à Combres, la famille HARNY, locataire du presbytère, et monsieur Rodrigue TIMPANI, nouvel habitant de Serres. Notre commune se maintient démographiquement car cette année nous avons 10 enfants scolarisés à la Chaise-Dieu (2 à Védières, 3 à Combres, 4 au presbytère et un à Pissis) 2 à Polignac et 4 en enseignement à domicile à la Grange. La relève est donc bien là !

Enfin, je renouvelle mes vœux pour vous tous ici présents, mais également mes vœux pour le monde, mes vœux pour une paix durable, pour une diminution ou même une éradication de la souffrance. Je souhaite que la fameuse crise que nous vivons en France ait disparu et fasse place à une période de reprise, de renaissance économique. Je voudrais que la misère ne soit qu'un souvenir et non pas un combat quotidien, et que les gilets jaunes obtiennent en partie gain de cause afin que cessent ces mouvements qui sont une sanction pour notre pays. Je vous souhaite donc sincèrement tout le bonheur du monde. Pour moi aussi, d'ailleurs !

Je vous remercie de votre attention et je vous propose de déguster la traditionnelle galette de rois et de prendre le verre de l'amitié. Encore bonne et heureuse année à tous !

CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

Président PGCATM : Jean DELABRE

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent, chaque année, la population et les enfants de la commune à participer aux commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 sur la place de la Mairie.

Ces cérémonies suivent un office religieux.

Les enfants, la population et le Conseil Municipal témoignent ainsi leur respect aux hommes qui nous ont défendus et nous ont permis de vivre libres aujourd'hui.

Le verre de l'amitié est offert à l'issue des cérémonies au Café de la Senouire.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE SAINT PAL DE SENOUIRE.

Président : Nicolas CORNUT

A travers ce bulletin municipal, c'est avec plaisir que le bureau de la Société de Chasse vous présente l'inventaire des différents points qui ont marqué l'année écoulée.

L'Assemblée Générale de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Saint Pal de Senouire s'est déroulée le Samedi 18 Mai 2019 dans la salle de la Mairie.

Concernant le compte rendu d'activités de l'année 2018-2019 :

23 chevreuils ont été prélevés (23 bracelets avaient été attribués).

Plusieurs faisans ont été tués.

20 sangliers ont été abattus sur la commune de Saint Pal de Senouire.

Le prêt d'un local vers l'esplanade du moulin par la municipalité a été fortement apprécié par l'ensemble des membres de la Société de Chasse. En effet, ce lieu permet de se retrouver à chaque battu durant toute la saison de chasse.

Nicolas Cornut, Président de l'Association remercie tous ceux qui ont contribué au bon fonctionnement de l'ACCA: le bureau, les membres de l'association, les bénévoles, les traqueurs et leurs chiens et les élus ; ils ont su par leurs savoir-faire, leur dévouement et leur disponibilité assurer la continuité de la bonne vie dans l'association.

La chasse est plus qu'une activité de loisir : là où certains mettent souvent en avant des oppositions, des contradictions, entre les acteurs de la chasse et l'agriculture, l'ACCA souhaite aujourd'hui, chercher à unir et rassembler, au travers d'une chasse populaire qui participe à l'animation des territoires ruraux.



Assemblée Générale mai 2019

SOCIETE DE PECHE DE SAINT PAL DE SENOUIRE

Président Pascal CORNUT et Administrateur à la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

La Société de Pêche de la Haute Senouire ne cesse de s'investir avec entrain, solidarité et bonne humeur.

Le Conseil d'Administration remercie Monsieur Le Maire Alain Fouillit et son Conseil Municipal pour l'implication portée à l'égard de l'association.

En 2018, l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) comptait 231 membres.

De Juillet 2018 à Juin 2019, de nombreuses actions ont été réalisées :

- Le 26 Juin 2018, à l'initiative de la Fédération de Pêche De La Haute-Loire, le Président Pascal Cornut a participé à un tournage d'une vidéo sur les différentes techniques de pêche sur la Seuge à Saugues. Ce montage a été réalisé par 2 jeunes You Tubeurs « Les Mordus de la Truite ». Deux objectifs principaux de cette réalisation : Tout d'abord, la promotion de la Pêche envers les jeunes et aussi associer 2 générations de pêcheurs, des pêcheurs maîtrisant les nouvelles technologies et réseaux sociaux avec des pêcheurs appartenant à nos structures associatives (AAPPMA, Fédération, APN, etc...) tout en restant dans un esprit de rencontre entre pêcheurs. Vidéo visible sur : <https://youtu.be/i5k8UnX34c>
- Le 08 Juillet 2018, le débroussaillage des berges et des parkings du plan d'eau du Breuil ont été réalisés afin d'embellir le site. Comme à chaque fois, de nombreux bénévoles ont participé à cette matinée.

- Le 19 Juillet 2018 : comme chaque année, la pêche électrique en aval de Saint Pal à l'usine à Barytes a été réalisée par les agents de l'FB. Au préalable, la société de pêche avait invité 11 enfants et 3 éducateurs du centre de loisirs de La Chaise-Dieu à participer à cette pêche. Cette manifestation qui a réunis plus de 30 personnes (du rarement vu là aussi, pour ne pas dire jamais) a été très appréciée. Les enfants ont été très à l'écoute et émerveillés, tout d'abord par les explications détaillées du responsable de cette pêche, Gaëlle Olivier, puis lors de la pêche électrique, du comptage à la mesure des différents poissons : truites, loches, vairons, écrevisses.
- Le Vendredi 17 Août 2018 : les membres du conseil d'administration de l'AAPPMA, accompagnés de bénévoles ont défrichés et supprimés des embâcles dans le lit de la Senouire sur plusieurs centaines de mètres. C'est un travail remarquable qui a été effectué en particulier sur les soutiens de berges. (Ce sont des boutures de feuillus qui avait été planté pour effectuer des soutiens de berge, par ailleurs très efficace, mais qu'il faut de temps en temps élaguer car la rivière se bouche).
- Le 21 Septembre 2018, une deuxième réunion de terrain s'est déroulée pour le renouvellement d'exploitation de la microcentrale du Saut du Matelot sur la Senouire en présence de la DDT 43 et 63, des Agents de l'AFB, de la Fédération 43, du Propriétaire, de son Bureau d'Etude et du Président de l'AAPPMA.
- Le 20 Novembre un comptage de frayères a été réalisé par les membres de l'AAPPMA et des agents de l'AFB (en l'occurrence Laurent et Christophe) : c'est une année très correcte malgré une période d'étiage très sévère de Juillet à Octobre, mais un coup d'eau est arrivé juste avant la fraye ce qui a permis d'avoir des frayères bien réparties. C'est assez prometteur pour la reproduction en 2019.
- Concernant le bilan d'activité 2018 de notre garde particulier, Jean Gilles a contrôlé 61 pêcheurs.
- Le Vendredi 30 Novembre, le Dimanche 1er Décembre, et le Mardi 4 Décembre s'est déroulée la vidange du plan d'eau de la Tour à La Chaise Dieu. Stéphane Roux (élu de la Chaise-Dieu), Gérard Faure employé communal, Laurent et Christophe de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité), Paul, Bernard, Thierry et Pascal ont participé à cette vidange qui s'est très bien réalisée grâce à l'implication de chacun.
- Le 27 Décembre 2018 a débuté la suppression définitive du plan d'eau Des Prades (appelé aussi plan d'eau des chasseurs) à la Chaise-Dieu. Celle-ci s'est déroulée là aussi avec succès.
- Le Samedi 19 Janvier 2019 : lors de la 30^è édition du Salon de la Pêche à Cournon d'Auvergne, trois jeunes de notre Ecole de Pêche ont reçu la médaille d'argent de la FNPF (Fédération Nationale de Pêche en France) : Félix Chassin, Flavien Dessimond et Timothé Favier. Jean-Gilles Rix a reçu également la médaille d'or de la FNPF et le trophée d'animateur bénévole. Reconnaissance amplement méritée puisque cette école de pêche entame sa douzième année d'existence.
- Le 23 Février 2019, les enfants de l'Ecole de Pêche se sont rendus au Salon de Pêche à la Mouche à Saint Etienne.
- Le 09 Mars 2019, c'était l'ouverture de la pêche avec une forte fréquentation sur la Senouire.
- Le 01 Juin 2019, la 21^{ème} fête de la pêche pour les enfants a été une grande réussite: 60 enfants ont pu pratiquer ce loisir pêche. Elle s'est déroulée à Saint Pal sur les rives de la Senouire près de l'esplanade sous un magnifique soleil. Chacun est reparti avec ses truites, un tee-shirt, divers articles (stylos, sacoches, couteaux, posters), et un bon pour une carte de pêche gratuite pour les moins de 12 ans. Et enfin, cerise sur le gâteau, un goûter+boisson offert par la municipalité a été remis à chaque participant. Les élus étaient également présents. Je rappelle que la présence d'élus à travers ces manifestations est une force supplémentaire donnée à la vie associative.
- Enfin, en 2018, sachez que ce sont plus de 50 articles de presse qui ont été rédigés sur la Société de Pêche et Son Ecole de Pêche dans les différents journaux locaux (L'Eveil, La Montagne, La Ruche et La Tribune-Le Progrès) et n'oublions pas aussi sur le Site internet de Saint Pal De Senouire fraîchement créé : <https://www.mairie-saintpaldesenouire.fr>

- Rappel : Il serait souhaitable que les propriétaires riverains de la Senouire et ses affluents, sur la commune de Saint Pal de Senouire enlèvent les arbres tombés en travers du lit de la rivière. En effet, depuis la neige grasse tombée le 29 Octobre 2018 (30 cm), de nombreux embâcles sont constatés dans la rivière. Rassurez-vous, il en est de même sur les autres communes. Il est rappelé que la personne est propriétaire du terrain, mais qu'elle est dans l'obligation de laisser la libre circulation de l'eau et des poissons : et c'est loin d'être le cas dans de nombreux secteurs de la rivière. Aussi, nous souhaitons que chacun y mette de la bonne volonté avant que des mesures plus draconiennes soient engagées.



Comptage de frayère novembre 2018



Assemblée Générale 09 février 2019



Débroussaillage Senouire 17 août 2018



Ecole de Pêche à la Maison de Retraite d'Allègre le 16 février



**Ecole de Pêche le 27 avril Visite du Conservatoire du Saumon à Chanteuges
Ecole de Pêche au Salon de St Etienne le 23 février**



**Fête votive St Pal août 2018
Fête du Jeu le 25 mai 20019 La Chaise-Dieu**



**Récupération poissons suite vidange plan d'eau de la Tour le 02 décembre 2018.
Rentrée Ecole de Pêche 1er septembre 2018**



Fête de la pêche 01 juin 2019



Récipiendaires Cournon janvier 2019

COMITE DES FÊTES



Comité des fêtes de Saint Pal de Senouire

Siège social : chez le Président Vivien GIROUX

Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOUIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)

Président : Vivien GIROUX, Clersanges

Vice-Président : Claude TISSEUR, le bourg

Secrétaire : William MALFANT, Serres

Secrétaire-adjoint : Mireille BEYSSAC, Clersanges

Trésorier : Cyril ROUSSET, le Breuil

Trésorière-adjointe : Elise GIROUX, Clersanges

Membres actifs : Justine et Thibaut FOUILLIT, Philippe MISSONIER, Annie et Bernard PUMAIN, Maxime TISSEUR, Gilles VESSAYRE ainsi que toute une bande de jeunes des environs et de nombreux bénévoles ponctuels ou récurrents.

La dynamique équipe du Comité des Fêtes a pour objectif de divertir les grands et les petits de la commune. C'est avec l'envie de faire plaisir que les membres du comité s'attachent à animer le village, au gré des manifestations organisées tout au long de l'année. L'activité du comité est importante et notre seul but est d'animer en diversifiant nos activités pour intéresser le plus grand nombre d'entre vous.

Nous n'avons pas pour finalité d'augmenter notre trésorerie ; c'est pour cela que, chaque fois que nous en avons les moyens, nous agrémentons nos manifestations de jeux ou d'animations gratuites et que nous dotons le comité de certains équipements nécessaires à nos activités. Le concours de pétanque est toujours doté de lots dont la somme est bien supérieure au montant des inscriptions. Cette année il y aura des bons d'achat, 2 fois 100 euros pour les premiers et deux fois 70 euros pour les seconds.

Cependant, afin que notre comité soit bien celui de toute la population, nous souhaitons la venue de nouveaux adhérents pour renforcer notre équipe et ainsi pérenniser nos actions et nous permettre de développer nos animations. Tous ceux qui souhaitent nous aider à développer notre projet peuvent s'adresser à notre président, Vivien GIROUX de Clersanges ou à un membre du bureau, ou encore à la mairie.

Cette année 2019 a débuté par la dorénavant traditionnelle choucroute qui a attiré environ 250 convives. Elle sera suivie par la fête patronale le week-end suivant la Saint-Barthélemy ainsi que le repas d'automne, la truffade, en octobre, comme le Téléthon.

Peut-être y aura-t-il d'autres animations mais seules les idées de chacune et chacun peuvent engendrer de nouveaux événements festifs. Alors, tous à votre conscient et votre inconscient et proposez ! Vos idées seront les bienvenues, le Comité possède un actif qui permettra peut-être la réalisation de projets originaux !

A bientôt à toutes et à tous et gardons l'esprit serein, l'avenir n'est pas loin !







ATTENTION VILLAGE FRANCAIS

Vous pénétrez à vos risques et périls

Ici nous avons des clochers qui sonnent régulièrement



des coqs qui chantent très tôt



des troupeaux qui vivent à proximité



certains ont même des cloches autour du cou



des agriculteurs qui travaillent pour vous donner à manger.



**Si vous ne supportez pas ça,
vous n'êtes pas au bon endroit.**

**Sinon, nous avons de bons produits de terroir, des
artisans talentueux et heureux de vous faire
découvrir leur savoir-faire et leur production**

Régis Bourrely, maire de la commune de Saint-André-de-Valborgne dans le Gard

Extrait du site internet



Saint Pal de Senouire

Cartes postales

<https://www.mairie-saintpaldesenouire.fr/>

